

**thrive**<sup>™</sup>



## **Nos Principes directeurs**

Code de déontologie de Cargill



“Notre parole vaut tout autant que notre engagement... C’est dans cet esprit que nous avons toujours mené nos activités.”

Sir John MacMillan senior, 1923



## Sommaire

### Introduction

Message de notre président-directeur général .....	2	Ressources .....	5
Les Principes directeurs de Cargill .....	3	Des décisions avisées grâce au dialogue .....	6
À propos du Code Cargill .....	4		

### Application de nos Principes directeurs

Nous respectons la loi. ....	8	Nous traitons les personnes avec dignité et respect. ....	22
Respect des lois en vigueur		Droits de l’homme	
Tiers et respect des lois		Sécurité et santé	
Nous exerçons nos activités avec intégrité. ....	10	La force dans la diversité	
Anticorruption		Alcool et drogues	
Cadeaux et repas d’affaires		Harcèlement et violence	
Concurrence loyale		Confidentialité des données des employés	
Propriété intellectuelle de tiers		Nous protégeons les données, les ressources et les intérêts de Cargill .....	26
Sanctions commerciales		Propriétés et ressources de Cargill	
Transactions sur instruments dérivés		Capital intellectuel de Cargill	
Nous tenons des comptes exacts et sincères. ....	16	Délit d’initié	
Création et gestion de documents professionnels		Conflits d’intérêts	
États et contrôles financiers		Nous nous engageons à agir en citoyen responsable. ....	30
Nous honorons nos engagements professionnels. ....	18	Normes environnementales	
La confiance dans les relations professionnelles		Sécurité alimentaire et des aliments pour animaux	
Les contrats publics		Activités politiques	
		Des communautés enrichies	

# Message de notre Président-directeur général

Chers collègues,

Je crois que notre travail quotidien est bien plus qu'un travail, c'est notre manière de contribuer à la société, de tisser des liens avec nos collègues et d'apprendre jour après jour. C'est également un moyen pour nous de prouver qu'une société peut se développer et prospérer dans le respect d'une série de croyances éthiques strictes.



Nous savons que nos salariés et propriétaires prennent très à cœur la manière dont nous menons nos affaires, et elle est également devenue plus importante aux yeux de nos clients et des communautés dans lesquelles nous sommes actifs. C'est pour cela que nous nous sommes fixé l'objectif de devenir la source de produits durables la plus éthique et la plus fiable. C'est non seulement la meilleure chose à faire, mais c'est également bon pour les affaires, puisque cela permet à Cargill de se distinguer et incite les clients à nous choisir plus souvent.

Dans un monde en constante évolution, nous mesurons l'importance de partager une même définition de ce que signifie être le fournisseur le plus éthique et le plus responsable. C'est pourquoi nous avons adopté notre Code de déontologie, qui réunit nos principes directeurs et les politiques de conformité qui les sous-tendent. Assurez-vous de le passer en revue et songez à la manière dont il s'applique à votre travail pour Cargill. En cas de doutes, discutez-en avec votre manager ou avec un collègue. En discutant, nous voyons les choses sous un nouvel angle, ce qui nous permet de prendre des décisions plus éclairées.

Merci de l'attention et du soin dont vous faites preuve pour aider Cargill à être le partenaire le plus fiable. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons atteindre cet objectif !

Cordialement,



David W. MacLennan  
Président et directeur des opérations

## Les Principes directeurs de Cargill

- 1 **Nous respectons la loi.**
- 2 **Nous exerçons nos activités avec intégrité.**
- 3 **Nous tenons des comptes exacts et sincères.**
- 4 **Nous honorons nos engagements professionnels.**
- 5 **Nous traitons les personnes avec dignité et respect.**
- 6 **Nous protégeons les données, les ressources et les intérêts de Cargill.**
- 7 **Nous nous engageons à agir en citoyen responsable.**

# À propos du Code Cargill

## Pourquoi avon-nous un Code ?

Le Code de déontologie de Cargill décrit nos normes éthiques communes pour l'exercice de nos activités dans le monde entier et sert de guide lorsque vous avez des questions ou êtes confronté à des dilemmes où le bon choix n'est pas évident.

Ce Code est ancré dans nos 7 Principes directeurs, base sur laquelle repose l'ensemble des activités de Cargill, ainsi que chacune de nos actions et décisions en tant qu'employés Cargill. Il résume également nos principales politiques de conformité, en faisant la lumière sur les questions susceptibles d'avoir des conséquences juridiques et éthiques significatives en cas de mauvaise gestion et en fournissant des orientations sur les mesures adéquates à prendre.

## Qui doit respecter notre Code ?

Notre Code s'applique à tous les employés Cargill et à ses sociétés affiliées dans le monde entier. Il s'applique également aux membres de notre conseil d'administration lorsque ce dernier agit pour le compte de Cargill.

## Quelles sont les exigences du Code que je dois respecter ?

En tant qu'employés Cargill, il appartient à chacun de nous de respecter notre Code et de prendre les bonnes décisions en conséquence. Nous sommes également tenus de dénoncer les infractions au Code dont nous avons connaissance ou auxquelles nous sommes confrontés. Tous les employés qui ne respectent pas notre Code, y compris ceux qui omettent de signaler des infractions au Code, s'exposent à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

## Quelles sont les exigences du Code que les responsables doivent respecter ?

Les responsables donnent le ton à leurs équipes et sont souvent le premier point de contact des employés en cas de questions. Par conséquent, ils sont censés :

- Donner l'exemple en matière d'éthique.
- Offrir une formation, un enseignement et des ressources afin d'aider les employés à respecter le Code et ses politiques sous-jacentes.
- Encourager les employés à s'exprimer ouvertement en cas de questions ou de doutes.
- Repérer et résoudre de manière appropriée les cas de conduite répréhensible au sein de leurs équipes.

# Ressources

## Que dois-je faire si j'ai connaissance d'une faute ou si j'en soupçonne l'existence ?

Même les sociétés jouissant d'une longue tradition d'éthique sont confrontées à des cas de faute professionnelle, et nous ne faisons pas exception à la règle.

Dénoncer une faute professionnelle demande du courage, mais c'est la bonne chose à faire. Cargill ne tolérera aucune mesure de rétorsion à l'encontre de quiconque soulève en toute bonne foi une question ou participe à une enquête. Les employés qui portent délibérément de fausses accusations ou fournissent de fausses informations sont passibles de sanctions disciplinaires.

Nous prenons tous les signalements de faute potentielle très au sérieux et les traitons de façon aussi rapide, équitable et confidentielle que possible.

## Par où dois-je commencer ?

Commencez par vous entretenir avec votre responsable. Si cette idée vous dérange ou si votre responsable ne gère pas correctement la situation, adressez-vous à l'une des personnes suivantes :

- Parlez à votre responsable des ressources humaines
- Parlez au directeur de votre business ou service
- Contactez le service juridique
- Contactez le bureau Global Ethics and Compliance Office (GECO) à l'adresse [ethics@Cargill.com](mailto:ethics@Cargill.com)

Vous pouvez également appeler ou envoyer un message à la ligne Open Line dédiée aux questions éthiques de Cargill (soumise aux restrictions juridiques de certains pays). Cette ligne est mise à la disposition des employés du monde entier 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

## Ligne Open Line dédiée aux questions éthiques



### Pour appeler la ligne Open Line dédiée aux questions éthiques :

- Aux États-Unis, composez le **1-800-357-OPEN**.
- Dans les autres pays, accédez au site Web d'Open Line pour Cargill afin de rechercher le numéro de téléphone correspondant à votre pays. Vous pouvez également composer le code d'accès direct AT&T correspondant à votre pays, suivi de **1-800-357-OPEN**.



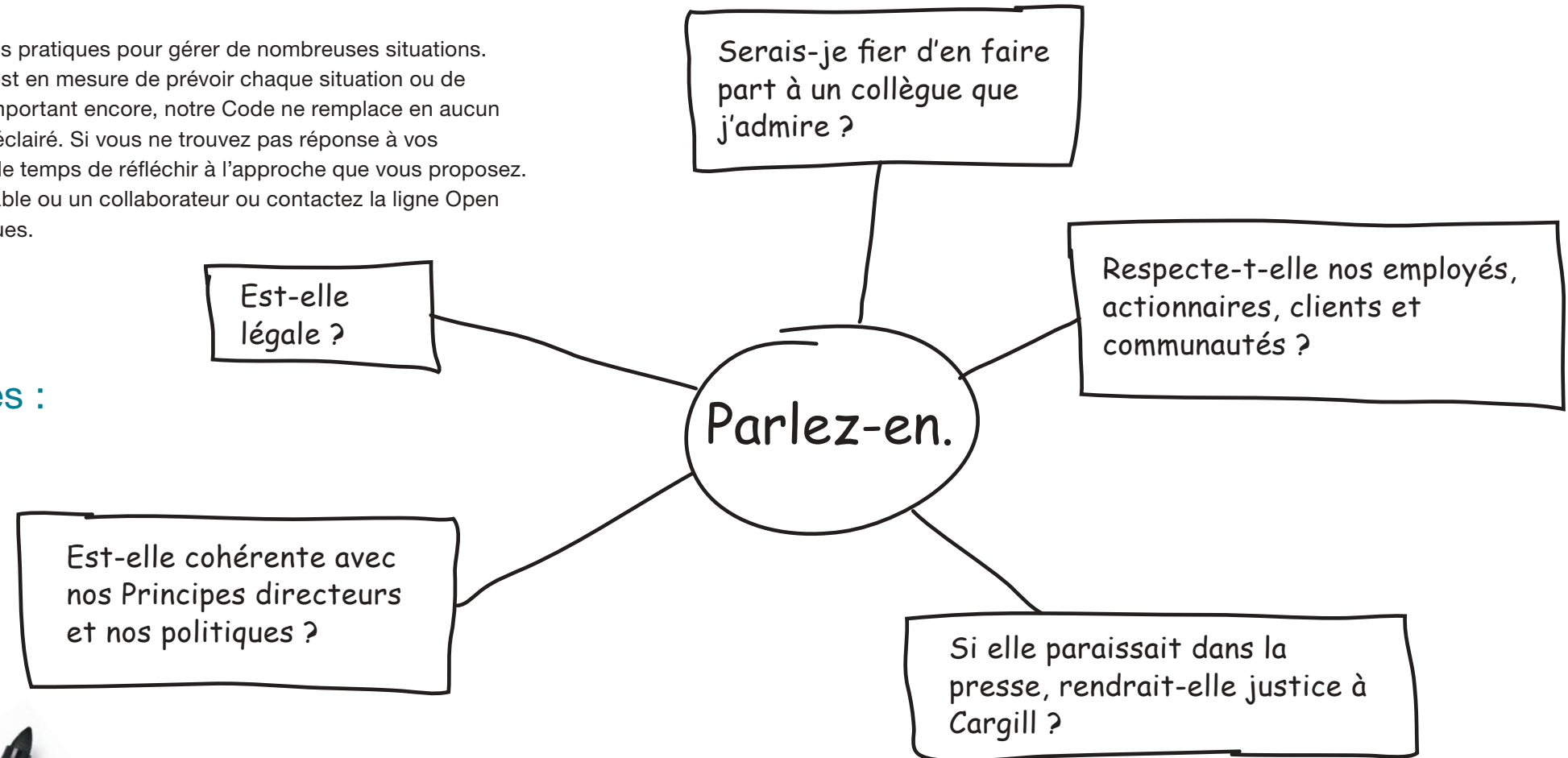
### Pour envoyer un message à la ligne Open Line dédiée aux questions éthiques :

- Accédez au site [www.CargillOpenLine.ethicspoint.com](http://www.CargillOpenLine.ethicspoint.com) à partir de tout ordinateur équipé d'un accès Internet.

# Des décisions avisées grâce au dialogue

Le Code peut fournir des conseils pratiques pour gérer de nombreuses situations. Cependant, aucun document n'est en mesure de prévoir chaque situation ou de décrire chaque exigence. Plus important encore, notre Code ne remplace en aucun cas le bon sens et un jugement éclairé. Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions dans le Code, prenez le temps de réfléchir à l'approche que vous proposez. Discutez-en avec votre responsable ou un collaborateur ou contactez la ligne Open Line dédiée aux questions éthiques.

Posez-vous les questions suivantes :



« Faire ce qu'il faut est une valeur ancrée dans la culture de Cargill. Nous pouvons tous soutenir cette culture en prenant des décisions éclairées et en construisant une base de conformité solide qui s'aligne sur notre esprit éthique. Ensemble, ce dernier et la conformité nous définissent, et constitueront un facteur clé dans notre vision pour devenir le partenaire le plus fiable dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. »

Anna Richo  
Avocat général et chef de la conformité

# 1

## Nous respectons la loi.



Le respect de la loi est la base même de notre réputation et de nos Principes directeurs. En tant qu'organisation mondiale ayant le privilège de réaliser des opérations dans le monde entier, nous avons la responsabilité de respecter toutes les lois qui s'appliquent à nos activités.

### Respect des lois en vigueur

Cargill exerce ses activités à l'échelle mondiale et ses employés sont des citoyens de divers pays. Nos activités commerciales sont donc soumises aux lois de juridictions différentes. Certaines lois s'étendent au-delà des frontières d'un pays spécifique. Par exemple, certaines lois américaines concernant les importations et les exportations, la corruption et les sanctions commerciales s'appliquent non seulement aux opérations que nous menons aux États-Unis, mais également à celles d'autres régions du globe. Chacun de nous est tenu de respecter toutes les lois qui s'appliquent à nos activités. Il peut arriver que plusieurs lois s'appliquant à nos activités professionnelles entrent en conflit. Dans ce cas, ou si vous avez des doutes sur la légalité d'une action, contactez le service juridique pour demander conseil.

### Tiers et respect des lois

Aider un tiers à se livrer à des activités illégales peut ternir notre réputation et avoir de graves conséquences sur le plan juridique, aussi bien pour vous que pour Cargill. Cela peut notamment mener à des accusations pour avoir assisté le tiers ou conspiré avec lui. Outre le respect des lois qui s'appliquent directement à nos activités, nous ne pouvons pas prendre de mesures dont nous savons ou sommes censés savoir qu'elles mèneront un tiers à enfreindre la loi. Il appartient à chacun de nous de reconnaître les signes indiquant que des tiers participent à des activités potentiellement illégales et se servent de Cargill pour ce faire. Si vous soupçonnez qu'un tiers avec lequel nous traitons se sert de Cargill pour l'aider à enfreindre la loi, réglez le problème avant de procéder à la transaction.

### Q & R

**Q** Mon unité commerciale a récemment acheté des biens à un vendeur situé dans le pays « x ». Le vendeur a appelé et demandé s'il pouvait régler la marchandise en effectuant un virement sur le compte bancaire d'un tiers situé dans le pays « z ». Je n'ai jamais entendu parler de ce tiers et le pays « z » ne semble pas correspondre à un site logique pour le client ou la transaction. Ai-je raison de m'inquiéter ?

**R** Oui. La demande du vendeur de payer une autre tierce partie se trouvant dans un pays différent de celui de son lieu principal d'activité est préoccupante dans la mesure où le vendeur peut se servir de Cargill pour l'aider à enfreindre la loi. Par exemple, le vendeur peut utiliser l'autre tierce partie et le compte bancaire dans le pays « z » pour se soustraire à ses obligations fiscales ou blanchir de l'argent. Vous devez informer le vendeur que notre politique consiste à créditer directement le compte bancaire des vendeurs dans le pays où est établi le siège de leur activité. Si le client n'accepte pas votre réponse, discutez de la situation avec votre responsable et demandez conseil à votre contrôleur ou responsable d'unité commerciale.

# 2

## Nous exerçons nos activités avec intégrité.



Nous sommes fiers de mener nos activités avec intégrité. Nous livrons une concurrence acharnée, mais toujours selon des pratiques équitables et éthiques. Nous n’offrons et n’acceptons pas de pots-de-vin ou de cadeaux inadéquats, et nous respectons les lois et réglementations qui favorisent la concurrence loyale et l’intégrité sur le marché.

## Anticorruption

Cargill n’offre et n’accepte pas de pots-de-vin, de dessous-de-table ou d’autres paiements frauduleux sans considération de tout usage ou pratique locale. Les pots-de-vin sont illégaux dans la plupart des pays où nous menons des activités et ils peuvent miner la solide réputation d’intégrité que Cargill s’est taillée au fil du temps.

Un pot-de-vin consiste à offrir ou promettre à une personne quelque chose de valeur en échange de la conclusion ou du maintien de contrats ou de tout autre avantage commercial. N’offrez, ne donnez, ne sollicitez et n’acceptez jamais, que ce soit directement ou indirectement quelque pot-de-vin, dessous-de-table ou autre versement frauduleux que ce soit. Choisissez soigneusement les tiers qui agissent pour notre compte (par exemple, commerciaux, représentants, consultants et distributeurs). N’autorisez pas ces tiers ou nos partenaires d’entreprises communes à offrir ou accepter un pot-de-vin, car vous et Cargill pouvez être tenus pour responsables de leurs actions.

Négociation avec des agents publics : Les règles de lutte contre la corruption qui s’appliquent à nos rapports avec des agents publics sont particulièrement strictes. Conformément à la loi américaine contre les pratiques de corruption à l’étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act, FCPA), l’offre ou le don d’un objet de valeur, que ce soit directement ou indirectement, à un agent public dans le but de l’influencer abusivement est un crime. La FCPA, ainsi que de nombreuses autres lois similaires, peuvent s’appliquer à l’ensemble de Cargill, ses employés et

tiers agissant pour notre compte dans le monde entier. Si vous traitez avec des agents publics, vous devez comprendre et respecter scrupuleusement toutes les lois anticorruption.

### Les paiements de facilitation sont-ils admis ?

Un paiement de facilitation est une faible somme d’argent versée à un agent public afin d’accélérer l’exécution de tâches courantes et non discrétionnaires, telles que l’obtention d’un visa ou d’un ordre de travail. Les paiements de facilitation sont illégaux au regard des lois de nombreux pays. Dans de très rares cas seulement, il est permis d’effectuer un paiement de facilitation. Adressez-vous au service juridique avant d’effectuer le paiement pour vous assurer que ce dernier est légal, habituel et raisonnable en vertu des normes locales. En outre, vous devez déclarer le paiement de façon appropriée et l’inscrire dans les registres de la société.

### Qui sont les agents publics ?

- Employés d’agences gouvernementales — par exemple, inspecteurs des impôts et des douanes et agents de police
- Employés de sociétés détenues ou contrôlées par l’état ou organisations internationales publiques
- Partis, candidats et responsables politiques

## Cadeaux et repas d'affaires

Utilisés à bon escient, les cadeaux et repas d'affaires favorisent l'entente et renforcent les relations professionnelles. Dans certaines cultures, les cadeaux peuvent être habituels, voire conseillés. Toutefois, parce que les cadeaux et les

repas d'affaires comportent une valeur pour leur bénéficiaire, il convient de les considérer avec prudence pour éviter les situations dans lesquelles ils peuvent diminuer, ou sembler diminuer, votre objectivité ou celle d'une autre personne.

### Respectez les exigences suivantes

Respectez systématiquement la politique de votre site en matière de cadeaux et de repas d'affaires. En outre :

- N'offrez et n'acceptez pas de cadeaux ou de repas d'affaires qui pourraient contraindre, ou donner l'impression de contraindre Cargill à accorder ou recevoir des faveurs en retour.
- N'offrez et n'acceptez pas de cadeaux ni de repas d'affaires extravagants. La valeur totale des cadeaux et repas d'affaires doit être raisonnable et modeste.
- Évitez les cadeaux ou les repas d'affaires qui coïncident avec des décisions d'achat, de vente ou d'investissement, car ils pourraient s'apparenter à une tentative d'influence abusive des décisions.
- N'offrez et n'acceptez pas d'espèces ou de quasi-espèces, telles que des cartes-cadeaux, des chèques-cadeaux ou des bons d'achat d'un montant de dépense donné.
- Si vous traitez avec le gouvernement, étudiez les lois et les réglementations ayant trait aux transactions avec les agents publics. Ces lois et réglementations varient d'un pays à un autre et sont souvent plus strictes que les règles appl. cables aux contreparties commerciales. Même des gestes simples, tels que l'invitation d'un agent public à déjeuner, peuvent être inacceptables ou contraires à la loi dans certains cas.
- Pour obtenir des conseils supplémentaires, contactez le bureau GECO à l'adresse [ethics@cargill.com](mailto:ethics@cargill.com).

Pour des conseils supplémentaires, consultez les résumés de notre Code sur la lutte anticorruption, les contrats publics et les activités politiques.

## Concurrence loyale

Les lois sur la concurrence, appelées lois « antitrust » aux États-Unis, contribuent à renforcer et à préserver la concurrence loyale et équitable sur le marché.

Exercer des activités en conformité avec ces lois a favorisé la croissance et la prospérité de Cargill au fil des ans. Si ces lois sont par nature complexes et peuvent varier d'un pays à un autre, elles interdisent généralement aux concurrents de travailler ensemble pour limiter la concurrence. Elles interdisent également toute tentative injustifiée de monopolisation des marchés ou de contrôle des prix.

Tous les employés sont tenus de respecter les lois sur la concurrence, ainsi que les propres politiques de Cargill en matière de concurrence. Les employés doivent également faire preuve de vigilance dans leurs rapports avec les concurrents, par

exemple, dans le cadre des associations professionnelles et du benchmarking.

Un autre moyen de préserver une concurrence équitable et loyale consiste à collecter et utiliser de façon adéquate les renseignements stratégiques. La collecte de renseignements et de données commerciales sur la concurrence est une pratique professionnelle appropriée, à condition qu'elle soit menée dans le respect des lois et de l'éthique. Se livrer à des activités frauduleuses, faire de fausses déclarations, violer le droit de propriété ou user d'autres méthodes illégales ou contraires à l'éthique pour obtenir des renseignements stratégiques n'est en aucun cas acceptable.

Pour des conseils supplémentaires, consultez le guide et la politique concernant la concurrence de votre site.

### Actions recommandées et à bannir en matière de concurrence

#### À faire :

- Affrontez la concurrence avec détermination, mais dans le respect des lois.
- Gagnez en fonction de notre mérite.
- Reconnaissez la complexité des lois sur la concurrence. Demandez de l'aide en cas de doute.

#### À ne pas faire :

- Discutez des prix, des plans de vente ou des volumes avec les concurrents.
- Partagez les clients, les marchés ou les territoires avec les concurrents.
- Convenez avec d'autres de limiter la production ou de ne pas traiter avec certains clients ou fournisseurs.



## Propriété intellectuelle des tiers

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des individus et des sociétés extérieurs à Cargill et n'essaierons pas d'obtenir leurs données confidentielles, ou d'utiliser autrement leur propriété intellectuelle de façon inappropriée.

La propriété intellectuelle inclut les marques de commerce, les droits d'auteur, les brevets et les secrets commerciaux. Dans certains cas, les secrets commerciaux sont également appelés données confidentielles ou know-how.

Si vous constatez avoir reçu des données confidentielles n'appartenant pas à Cargill, ou que vous utilisez la propriété intellectuelle d'autrui sans y avoir été autorisé, contactez le service juridique pour obtenir de l'aide.

De plus, lorsqu'un client ou autre tiers nous confie sa propriété intellectuelle, vous devez respecter tous les engagements et restrictions contractuels concernant son utilisation.

## Sanctions commerciales

Plusieurs pays et organisations, telles que les Nations Unies, ont imposé contre certains pays, organisations et individus des sanctions commerciales, dont la plupart s'appliquent à des transactions réalisées au-delà des frontières du pays qui les impose.

Certaines sanctions imposent une interdiction totale sur l'ensemble des transactions, tandis que d'autres peuvent interdire un type de transaction spécifique, tel que l'échange de biens précis ou la prestation de services particuliers.

Cargill n'entretient de relations professionnelles avec aucun pays, organisation ou individu soumis à des sanctions, sauf si la loi l'y autorise. Si vous êtes impliqué dans des transactions commerciales internationales, vous devez vous familiariser avec les sanctions commerciales en vigueur et les respecter. Si vous envisagez d'établir des relations commerciales avec un pays, une organisation ou un individu soumis à des sanctions, consultez préalablement le service juridique.

Gardez à l'esprit que les lois relatives aux sanctions commerciales peuvent être très complexes et changer fréquemment. Aussi, une transaction autrefois autorisée peut très bien ne plus l'être aujourd'hui.

Lois anti boycott : la législation américaine interdit à Cargill de participer à des boycotts non soutenus par le gouvernement américain ou d'y collaborer et exige que nous signalions les demandes de boycott que nous recevons.

Vous devez connaître et respecter ces lois. Informez immédiatement votre contact local chargé de rendre compte des boycotts si vous recevez une demande de participation ou de collaboration à un boycott non reconnu par les États-Unis.

## Transactions sur instruments dérivés

Cargill conclut des transactions sur des instruments dérivés, notamment les contrats à terme, options et swaps, dans le monde entier.

Ces transactions sont conclues sur des marchés organisés et de façon bilatérale avec des contreparties.

### Respectez les exigences suivantes

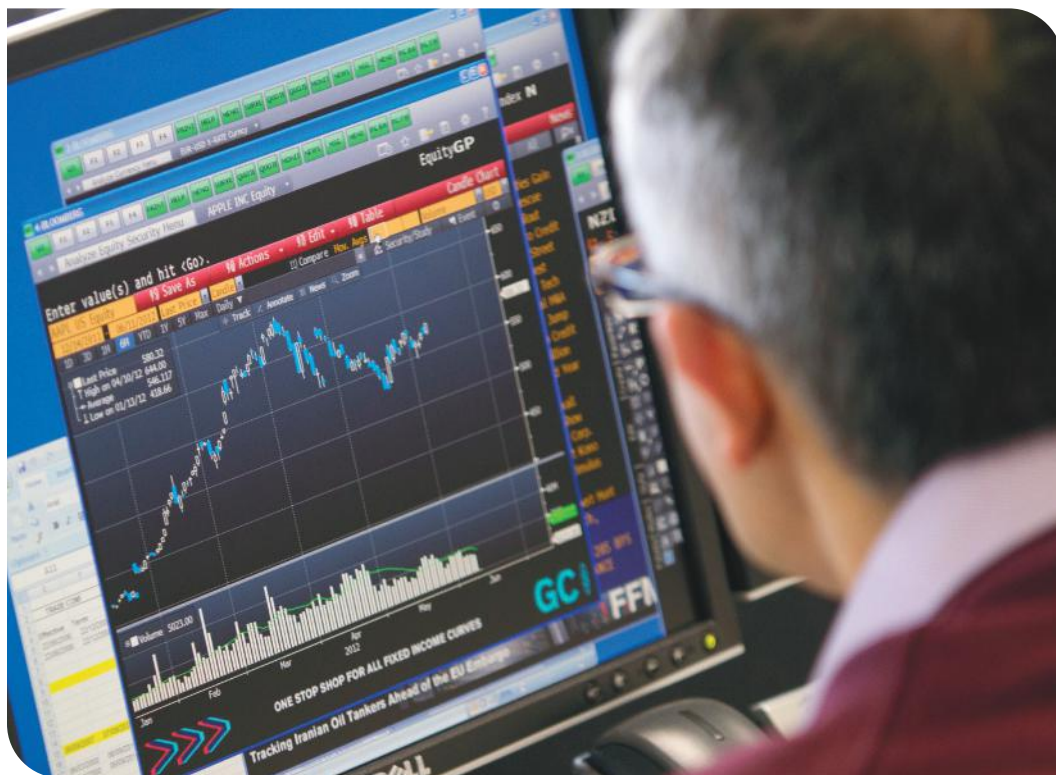
Si vous réalisez des transactions sur instruments dérivés pour le compte de Cargill :

- Assurez-vous de comprendre et de respecter toutes les réglementations et règles boursières applicables.
- Ne vous livrez pas à des activités frauduleuses liées à une transaction sur instrument dérivé et ne prenez pas de mesures visant à manipuler le cours d'un instrument dérivé en violation des règles et des réglementations.
- Ne faites pas de faux rapports ou des déclarations mensongères aux autorités réglementaires ou aux bourses.
- Coordonnez tous les contacts avec les autorités réglementaires et les bourses relativement aux questions sur les réglementations ou les règles avec le Groupe chargé de la conformité des produits dérivés de Cargill.

Le groupe Commodity Markets Compliance Group (CMCG) de Cargill fournit des informations détaillées et des ressources dans le domaine des dérivés sur son site Commodity Trading Resource Room sur Cargill Connects. Vous pouvez également envoyer un e-mail à l'adresse [derivatives-compliance@Cargill.com](mailto:derivatives-compliance@Cargill.com) pour obtenir des informations générales.

# 3

## Nous tenons des comptes exacts et sincères.



La tenue de registres justes et précis est fondamentale pour prendre des décisions professionnelles éclairées et assurer l'intégrité de notre reporting financier. Nos informations commerciales, quelle que soit leur forme, doivent refléter la véritable nature de nos transactions.

## Création et gestion de documents professionnels

Chaque jour, nous créons des milliers de documents professionnels, des contrats client et rapports destinés aux agences réglementaires aux feuilles de temps et comptes de dépenses. Parfois, nos communications électroniques et téléphoniques sont même considérées comme des documents professionnels. Cargill compte sur leur exactitude et authenticité pour analyser et rendre compte de nos opérations et prendre des décisions professionnelles éclairées. Il est également possible que des documents professionnels soient portés à la connaissance du public par le biais de procédures judiciaires, d'enquêtes ou d'un article de presse.

Pour ces raisons, tous les documents professionnels que nous créons, quelle que soit leur forme, doivent refléter la véritable nature des transactions et des événements. Ne falsifiez jamais délibérément un document ou n'essayez pas de déformer la réalité et abstenez-vous de toute exagération, expression familière et conclusion d'ordre juridique dans vos communications.

Il est également essentiel de détenir ou de détruire des documents professionnels dans le respect de nos calendriers de conservation d'archives. En cas de poursuite judiciaire ou d'enquête gouvernementale, la loi peut exiger que vous conserviez certains documents pendant une période donnée. Dans ce cas, assurez-vous de respecter toutes les consignes reçues.

## États et contrôles financiers

Notre équipe de direction, ainsi que nos actionnaires, créanciers, agences de notation et contreparties s'appuient sur nos données financières. Ces dernières sont également utilisées pour la préparation des déclarations et rapports du gouvernement à des fins fiscales, réglementaires et statistiques. Lors de la compilation et de l'échange de nos données financières, nous respectons les Principes de comptabilité généralement admis (PCGR) des États-Unis pour les états financiers consolidés et les règles comptables locales relatives aux

## Q & R

**Q** Un client nous a demandé de modifier une facture afin de donner l'impression que la vente a été réalisée à une date antérieure à la date réelle. Apparemment, son permis d'importation aw récemment expiré et la modification de la date de vente lui évitera d'avoir à déposer une nouvelle demande de permis. Le changement est facile à effectuer et sera d'une aide précieuse pour notre client. Puis-je procéder à la modification ?

**R** Non. Que le changement soit facile à faire et aidera le client importateur. Nos factures sont des documents professionnels et doivent refléter la date réelle à laquelle la vente a eu lieu. Toute modification de la date sur la facture créerait un document faux et mensonger, ce qui constitue un manquement à notre obligation de tenir des registres justes et précis. En outre, étant donné que le client effectue ce changement dans le but de contourner une obligation juridique, vos actions l'aideraient à enfreindre la loi.

exigences de reporting financier non américaines de Cargill. Nous préparons et archivons nos déclarations d'impôts et autres documents conformément à toutes les lois fiscales. Tout employé qui fournit des informations à des fins financières ou fiscales doit le faire en temps opportun et certifier l'exactitude des informations de même que leur conformité aux politiques de Cargill. L'incapacité à fournir des informations opportunes et exactes au service des rapports de gestion financière ou à l'administration fiscale peut exposer Cargill à de sérieux risques juridiques et commerciaux. Pour des conseils supplémentaires, contactez l'administration fiscale pour toute question concernant les impôts et le service des rapports de gestion financière pour toute question d'ordre financier.

# 4

## Nous honorons nos engagements professionnels.



Nos relations professionnelles sont fondées sur la confiance mutuelle et l'ont toujours été depuis les débuts de Cargill. Nous établissons et maintenons la confiance de nos clients et d'autres partenaires commerciaux en communiquant de façon honnête, en respectant les informations qui nous sont confiées et en tenant nos engagements.

### La confiance dans les relations professionnelles

Respecter nos engagements professionnels ne se limite pas à assumer nos responsabilités contractuelles. Nous voulons démontrer que nos relations professionnelles avec les clients, fournisseurs, consultants, d'autres partenaires commerciaux et les uns avec les autres sont placées sous le signe de la confiance mutuelle.

Cela signifie que nous :

**Communiquons de façon honnête** sur nos produits et services, dans nos conversations, contrats, matériel de vente, courriers électroniques et toute autre communication.

**Prenons uniquement des engagements que nous sommes sûrs de tenir.** Un engagement signifie une promesse, pas seulement ce qui est saisi dans nos contrats. Réfléchissez bien avant de faire une promesse et ne faites pas de promesses que Cargill ne peut tenir.

**Gérons les modifications apportées aux engagements de façon responsable.** Il peut arriver que nous ne soyons pas en mesure de tenir un engagement pris. Dans ce cas, travaillez à la recherche d'une solution avec le client ou le partenaire concerné et discutez des mesures appropriées à adopter. Assurez-vous de modifier ou de résilier correctement les contrats existants, si nécessaire.

**Respectons et protégeons la confidentialité et les droits de propriété de la propriété** intellectuelle qui nous est confiée. Nous devons protéger la propriété intellectuelle de nos clients et autres partenaires commerciaux aussi assidûment que s'il s'agissait de la nôtre.

### Q & R

**Q** Je suis sur le point de signer un contrat avec un client et ses conditions les plus récentes incluent des spécifications de produits légèrement différentes de ce que nous offrons réellement. Cependant, notre produit présente des fonctionnalités équivalentes et je suis persuadé qu'il conviendra à l'application du client. Le temps presse et je dois bientôt faire signer le contrat. Toutefois, j'hésite à accepter ces spécifications de produit, en sachant que le produit que nous livrerons n'y correspond pas. Que dois-je faire ?

**R** Nous devons livrer un produit répondant aux spécifications énoncées dans le contrat. Sinon, nous pourrions fournir de fausses informations ou violer une disposition du contrat. Cela est également contraire à notre Principe directeur de respect de nos engagements professionnels, qui implique une honnêteté absolue envers nos clients. Vous devez vous assurer d'inclure les bonnes spécifications, même si le processus d'attribution du contrat prend un peu plus de temps.

Traitons soigneusement les données personnelles de nos clients et d'autres partenaires commerciaux. Dans le cadre de nos activités, nous pouvons recueillir, conserver ou traiter des renseignements sur des personnes qui représentent les organisations de nos clients et d'autres partenaires commerciaux. Si vous traitez de telles informations, assurez-vous de les protéger et de les utiliser en bonne et due forme. Pour des conseils supplémentaires, consultez la politique de confidentialité des données commerciales de Cargill.

**Protégeons les clients et le marché** en respectant les exigences des lois sur la concurrence. Ces lois favorisent une concurrence libre et ouverte et assurent aux clients la possibilité d'acheter des

produits et des services de manière équitable. Pour des conseils supplémentaires, consultez le résumé de notre Code sur la concurrence loyale.

## Application du Code

Que signifie faire preuve de confiance dans les relations professionnelles ? Voici quelques exemples :

- ▶ Un directeur de gamme de produits réalise que Cargill ne pourra livrer conformément aux conditions d'un contrat d'approvisionnement en raison d'une inondation importante survenue dans l'usine où le produit est fabriqué. Il travaille avec son équipe et le service juridique pour déterminer les options du client. Il contacte également le client pour l'informer de la situation et discuter des prochaines étapes.
- ▶ Un responsable de compte discute avec un client au téléphone lorsqu'il réalise que ce dernier exige un délai de livraison plus court et qu'il sera probablement impossible de le tenir. Il lui explique qu'il devra travailler avec le service d'expédition pour établir un calendrier de livraison. De cette manière, il évite de prendre des engagements qu'il sait que Cargill ne peut honorer.
- ▶ Une ingénieure de production reçoit des données techniques confidentielles d'un prestataire de services d'ingénierie en vue de les utiliser dans un projet d'investissement. Elle s'assure de comprendre ses obligations de confidentialité et informe son équipe que ces informations ne peuvent être communiquées à aucun autre tiers ni utilisées en dehors de ce projet. Elle veille également à ce qu'elles portent la mention « confidentiel fournisseur » et soient protégées contre tout accès ou partage non autorisé.
- ▶ Une commerciale reçoit un courrier électronique d'un prospect. En le lisant de plus près, elle réalise que le prospect avait l'intention d'écrire à un concurrent, et que le message contient des informations sur les prix du concurrent. La commerciale informe son responsable et le service juridique afin que Cargill puisse gérer la situation de façon adéquate, en informant notamment l'expéditeur de son erreur. Elle ne transmet pas le message et n'utilise pas les informations qu'il contient.

## Contrats publics

Lorsque nous négocions des contrats avec des organismes gouvernementaux, notamment des gouvernements fédéraux, nationaux et locaux, les règles juridiques et les obligations contractuelles qui s'appliquent peuvent être beaucoup plus strictes que celles destinées aux clients commerciaux.

Par exemple, il peut nous être interdit d'offrir des cadeaux, même de faible valeur, à des agents publics. Ou nous pouvons être contraints de divulguer des renseignements détaillés sur notre société et nos actionnaires. D'autres contrats gouvernementaux encore réglementent les communications commerciales avec des agents publics.

Si vous travaillez sur des contrats gouvernementaux, assurez-vous de bien comprendre les règles juridiques et les conditions contractuelles spéciales qui s'appliquent à cette relation client. Identifiez les obligations contractuelles applicables à des tiers, tels que des consultants, revendeurs, distributeurs ou fournisseurs et veillez à ce qu'ils en soient informés et qu'ils puissent les respecter.

Pour des conseils supplémentaires, reportez-vous aux résumés de notre Code sur les activités politiques, la lutte anticorruption, les cadeaux et les repas d'affaires.

## Q & R

**Q** Notre unité commerciale prépare une offre pour un gros contrat gouvernemental. La demande de proposition exige que nous certifiions ne pas avoir fait l'objet d'enquêtes gouvernementales au cours des trois dernières années

**Je sais que notre unité commerciale n'a fait l'objet d'aucune enquête. Puis-je donc délivrer ce certificat ?**

**R** Pas encore. Souvent, les contrats gouvernementaux exigent que nous délivrions des certificats au nom de toute l'organisation Cargill, pas seulement de votre unité commerciale. Vous devez collaborer avec le service juridique afin de déterminer les certificats pouvant être délivrés. Délivrer des certificats inexacts peut non seulement avoir de graves conséquences juridiques pour vous et la société, mais également empêcher Cargill de conclure de futurs contrats avec des clients gouvernementaux.

# 5

## Nous traitons les personnes avec dignité et respect.



Nous atteignons nos objectifs grâce à notre personnel. Nous offrons un lieu de travail sûr et valorisons les contributions uniques de notre équipe globale, en permettant à tous ceux qui soutiennent les objectifs de Cargill de réaliser chacun leur potentiel.

## Santé et sécurité

ZÉRO. Chez Cargill, nous croyons que tout travail peut être réalisé dans des conditions de sécurité garantissant l'absence totale de blessures et d'accidents mortels. Nous considérons comme essentiel le fait que tous nos employés rentrent chaque jour chez eux en parfaite santé. Cet objectif demande un engagement sans faille des responsables, des employés et des sous-traitants qui viennent travailler chez Cargill.

Pour nous y aider, nous

- nous conformons à tous les règlements en matière de santé et de sécurité en plus de nos propres programmes et exigences de sécurité, lesquels sont souvent bien plus rigoureux que la législation en la matière ;
- nous améliorons en permanence nos performances en matière de sécurité en apprenant des autres (dans et en dehors de notre organisation), nous établissons des objectifs stricts et faisons preuve de gratitude envers les personnes qui contribuent à l'amélioration des processus de sécurité ; et
- insistons sur le développement d'une culture où tout travail, aussi urgent soit-il, est réalisé dans des conditions de sécurité.

Tous les employés sont tenus de respecter les lois et les exigences de la société en matière de santé et de sécurité dans le cadre de leur travail. Les employés doivent également prendre des précautions pour se protéger eux-mêmes, leurs collègues et les visiteurs de nos installations, et signaler à leur responsable tous les incidents ou pratiques dangereuses qu'ils constatent. Les responsables Cargill doivent fournir aux employés une formation, des programmes et des ressources afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches en toute sécurité, et élaborer et gérer nos procédés et installations de manière à assurer des conditions de travail sûres.

## Q & R

**Q** Je travaille dans l'atelier de production. L'autre jour, une machine que je manoeuvrais s'est bloquée. Je me suis rappelé nos procédures de sécurité et j'ai trouvé un mécanicien de maintenance autorisé à verrouiller et étiqueter la machine lorsqu'elle tombe en panne ou se bloque. Ce retard a provoqué une immobilisation de notre chaîne de production. Je pense que j'aurais pu débloquer la machine moi-même en quelques minutes. Ai-je bien fait ou aurais-je dû arrêter la machine et la débloquer moi-même ?

**R** Vous avez bien fait, même si la chaîne aurait dû être fermée. Nos procédures de sécurité exigent que les machines soient verrouillées et étiquetées avant de pouvoir être remises en marche ou réparées, et seuls les employés formés et autorisés à exécuter une procédure de verrouillage et d'étiquetage peuvent effectuer cette opération. Si trouver la personne adéquate et arrêter la chaîne peut prendre un certain temps, cette exigence a été mise en place pour votre sécurité et celle de vos collègues.

Pour des conseils supplémentaires, consultez la Politique relative à la santé, la sécurité et l'environnement et le Manuel de politiques EHS de Cargill.

## La force dans la diversité

Cargill accepte avec enthousiasme les diverses cultures et expériences de vie que ses employés apportent au travail. En tant que collaborateurs, nous offrons des perspectives de différents genres, langues, coutumes locales, capacités physiques, races, religions, orientations et identités sexuelles, expériences de vie et statuts socio-économiques, et diversifions nos modes personnels de pensée, d'expression et de résolution de problèmes.

Pour réussir en tant qu'organisation mondiale, chacun de nous doit faire preuve de respect envers ceux qui sont différents de nous. Cela suppose de reconnaître que notre façon de penser n'est pas la seule valide et que la grande variété de points de vue engendrée par différents horizons constitue en soi une force et non une faiblesse. En effet, nos différences font notre force et nous permettent de mieux répondre aux besoins de notre organisation mondiale.

Nous offrons les mêmes chances à tous les employés sans tenir compte de caractéristiques personnelles, telles que la race, l'origine ethnique, la couleur, le sexe, l'âge, le handicap ou d'autres caractéristiques protégées par la loi. Toute forme illégale de discrimination et de représailles à l'encontre de toute personne ayant soulevé une question ou participé à une enquête n'a pas de place au sein de l'organisation Cargill. Cela s'applique à la manière dont nous nous traitons les uns les autres, et toute autre personne avec laquelle nous interagissons.

Pour obtenir des conseils supplémentaires, consultez les ressources de Cargill sur la diversité, l'équité et l'inclusion et les politiques antidiscrimination/d'égalité des chances en matière d'emploi de votre site.

## Harcèlement et violence

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement exempt de violence ou de harcèlement. Chez Cargill, nous ne tolérerons pas :

## Q & R

**Q** J'ai posé ma candidature à un poste interne et pense qu'une autre personne moins qualifiée que moi a été sélectionnée. Je soupçonne de ne pas avoir été retenu en raison de mon sexe. À qui puis-je en parler ?

**R** Les décisions d'embauche doivent être prises sur la base des compétences, de l'expérience et des aptitudes, non sur le sexe ou d'autres facteurs discriminatoires. Si vous pensez que votre sexe a joué un rôle dans la décision, vous pouvez en parler au responsable du recrutement ou à votre responsable des ressources humaines. Si vous hésitez à leur faire part de la situation, vous pouvez toujours contacter la ligne Open Line dédiée aux questions éthiques.

- Le harcèlement sous quelque forme que ce soit
- Le recours à la force physique dans l'intention d'infliger des blessures corporelles
- Les actes ou les menaces destinées à intimider quelqu'un ou lui faire craindre des blessures corporelles

Cela s'applique à la manière dont nous nous traitons mutuellement et toute autre personne avec laquelle nous interagissons. Chacun de nous est tenu d'adopter une conduite qui soit cohérente avec nos politiques en matière de harcèlement et de violence.

Si vous êtes témoin ou avez connaissance d'un harcèlement, de scènes ou de menaces de violence, vous devez les signaler immédiatement à un manager ou à un professionnel des ressources humaines, ou envoyer un rapport via MyHR ou la ligne Ethics Open Line dédiée aux questions d'éthique.

## Le saviez-vous ?

### Exemples de harcèlement sexuel

- Promesses d'un traitement en échange d'une faveur sexuelle
- Faire des avances sexuelles importunes à un employé ou exiger une faveur sexuelle déplacée
- Contact physique intentionnel de nature sexuelle
- Gestes, plaisanteries ou commentaires à caractère sexuel malvenus en présence ou en l'absence d'un individu qui réproouve ce genre de comportement
- Affiches ou publications à connotation sexuelle ou discriminatoire sur un lieu de travail quelconque de Cargill

Les managers sont chargés de maintenir un environnement de travail exempt de violence et de harcèlement illégal, y compris de procéder rapidement à une enquête sur toutes les allégations conformément aux lois et à nos règlements. Pour des conseils supplémentaires, consultez la politique de Cargill en matière de violence et de harcèlement correspondant à votre site.

## Alcool et drogues

L'abus de drogues, d'alcool et d'autres substances contrôlées peut menacer la sécurité, la santé et la productivité de nos employés. Tout employé qui se rend sur son lieu de travail ne doit pas être sous l'influence de drogues illicites ou de l'alcool. Nous interdisons également toute possession ou consommation de drogues illicites pendant les heures de travail et sur les sites de Cargill. Si des boissons alcooliques peuvent être servies lors d'événements sociaux approuvés par la société,

cette pratique doit être conforme à nos politiques relatives aux drogues et à l'alcool. Si vous prenez des médicaments sur ordonnance qui vous empêchent de travailler normalement ou qui représentent une menace pour votre sécurité, nous vous invitons à en faire part au service des ressources humaines ou à votre responsable. De plus, les responsables sont chargés de dispenser à leurs équipes la formation dont elles ont besoin sur les politiques et les procédures de Cargill en matière d'alcool et de drogues.

Pour des conseils supplémentaires, consultez la politique de Cargill en matière d'alcool et de drogues correspondant à votre site.

## Confidentialité des données des employés

Au cours de nos activités, nous pouvons recueillir, conserver ou traiter des renseignements personnels sur les employés et d'autres personnes dans le cadre de l'entreprise. Nous traitons ces renseignements avec le plus grand soin et prenons la responsabilité de les protéger et de les utiliser en bonne et due forme.

Pour des conseils supplémentaires, consultez la politique de confidentialité des données des employés de Cargill.

# 6

## Nous protégeons les données, les ressources et les intérêts de Cargill.



Nous comptons les uns sur les autres pour agir comme représentants de l'entreprise. Pour préserver la valeur de Cargill, nous protégeons les données et les ressources qui nous sont confiées et évitons les situations dans lesquelles les intérêts personnels peuvent influencer notre jugement professionnel.

## Propriété et ressources de Cargill

Chacun de nous est tenu de protéger la propriété et les ressources de la société qui sont mises à notre disposition dans l'exercice de nos fonctions. Notre propriété et nos ressources incluent non seulement nos ressources physiques,

telles que nos installations, notre matériel et notre équipement, mais également nos systèmes de communication, tels que les ordinateurs, le service Internet, les téléphones et le courrier électronique.

### Respectez les exigences suivantes

Nous sommes tous chargés d'utiliser la propriété et les ressources de Cargill de façon responsable.

- N'utilisez les installations, le matériel, l'équipement et autres ressources physiques, y compris les cartes de crédit de l'entreprise, qu'à des fins autorisées liées à vos fonctions.
- Ne participez jamais à une action impliquant une fraude, un vol, un détournement, un abus de confiance ou des activités illégales similaires. Cargill prend ces derniers et autres crimes très au sérieux et engagera activement des poursuites. Pour dénoncer un crime, contactez votre responsable, le service de la sécurité globale ou la ligne Open Line dédiée aux questions éthiques.
- Utilisez la messagerie électronique, Internet, le téléphone et autres systèmes de communication de Cargill à des fins professionnelles. Limitez leur utilisation personnelle au minimum. N'utilisez jamais nos systèmes d'une manière qui puisse être perçue comme illégale, importune ou offensante, ou avoir une incidence négative sur Cargill. Cette règle s'applique à toute utilisation que vous faites de l'équipement de Cargill, pendant et en dehors des heures de bureau, que ce soit sur le lieu de travail ou un site distant.
- Lorsque vous communiquez sur Cargill ou des questions concernant directement Cargill, que ce soit via SMS, courrier électronique, messagerie instantanée, un réseau social ou Internet, respectez nos Principes directeurs et toutes les politiques de la société.

Pour des conseils supplémentaires, consultez les politiques de Cargill relatives aux poursuites judiciaires, aux usages autorisés et aux communications par voie électronique.

## Capital intellectuel de Cargill

Certaines ressources les plus précieuses de Cargill incluent nos données commerciales et techniques confidentielles et autre propriété intellectuelle, telle que les brevets, droits d'auteur et marques de commerce.

Pour protéger les données confidentielles de Cargill, ne les divulgez jamais à toute personne extérieure à la société, sauf si vous y avez été expressément autorisé et qu'elles sont couvertes par un accord de non-divulgaration, le cas échéant. Même au sein de Cargill, n'échangez ces informations que si la personne en a besoin à des fins strictement professionnelles.

Si votre travail implique une activité créative ou inventive, assurez-vous de comprendre comment protéger la propriété intellectuelle qui en résulte. Par exemple, vous pouvez être amené à conserver certains dossiers, rendre compte du développement des innovations ou participer à l'obtention de brevets pour le compte de Cargill.

Pour des conseils supplémentaires, consultez les politiques de Cargill relatives aux Politiques en matière de droits d'auteur et de marques de commerce, ainsi que notre politique relative à l'identification, la classification et la protection des informations.

## Délit d'initié

Cargill interdit formellement à tous les employés de :

- Négocier en utilisant des « informations matérielles non publiques » sur des sociétés dont les titres (et notamment les titres de créance) sont cotés en bourse et

- Communiquer des « informations matérielles non publiques » à autrui en violation de la loi.

Cette pratique, couramment appelée « délit d'initié », est illégale dans la plupart des pays et peut entraîner de graves sanctions pour vous et Cargill, même si vous ne bénéficiez pas personnellement de l'infraction. Les informations sont considérées comme « matérielles » s'il est fort probable qu'un investisseur raisonnable les jugerait importantes pour prendre une décision d'investissement, ou qu'elles sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la valeur des titres d'une société.

### Le saviez-vous ?

**Exemples d'informations susceptibles d'être considérées comme « matérielles » et dont vous avez entendu parler chez Cargill :**

- Propositions ou accords de fusion, d'acquisition ou de cession
- Développement de nouveaux produits
- Litiges importants
- Informations sensibles couvertes par un accord de confidentialité

## Conflits d'intérêts

Nous devons tous éviter, ou divulguer le plus tôt possible, les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles nos intérêts personnels pourraient influencer de manière inappropriée notre jugement professionnel.

Des exemples de situations dans lesquelles un conflit pourrait exister comprennent :

- Accepter un poste extérieur incompatible avec les intérêts de Cargill, par exemple travailler pour un concurrent ou démarrer votre propre entreprise qui est en concurrence directe avec Cargill.
- Permettre qu'une relation professionnelle influence une décision professionnelle, par exemple embaucher un membre de votre famille comme salarié ou fournisseur.
- Découvrir une opportunité commerciale potentielle pour Cargill lors de votre travail et l'exploiter pour votre propre bénéfice.
- Accepter des cadeaux ou des divertissements qui compromettent ou pourraient sembler compromettre votre objectivité professionnelle
- Avoir autorité sur, ou une entente de rapport direct ou indirect avec un autre salarié avec lequel vous avez une relation personnelle (familiale, romantique ou intime).

Il n'est pas toujours clair si une activité crée un conflit d'intérêts. Pour cette raison, vous devriez discuter de tout conflit possible avec votre gestionnaire. Tout conflit éventuel qui n'est pas évité doit être divulgué dès que vous en avez connaissance à l'aide de l' Application de divulgation des conflits d'intérêts.

Pour des conseils supplémentaires, consultez la politique de Cargill relative aux conflits d'intérêts.

## Q & R

**Q** J'aimerais créer ma propre entreprise. Je suis convaincu que cela ne sera pas en concurrence ou en conflit avec les intérêts de Cargill. Puis-je le faire ?

**R** Peut-être. Même si vous croyez que l'entreprise ne sera pas en concurrence avec Cargill, vous devriez quand même en discuter avec votre gestionnaire et divulguer la situation à l'aide de l' Application de divulgation des conflits d'intérêts s'il y a des questions.

Votre gestionnaire voudra également s'assurer que votre entreprise potentielle ne va pas empiéter sur votre temps de travail ici à Cargill.

## Le saviez-vous ?

- L'application de divulgation des conflits d'intérêts doit être utilisée pour divulguer d'éventuels conflits d'intérêts, y compris, par exemple, des relations commerciales personnelles avec Cargill (telles que la vente de quelque chose à Cargill ou l'achat de quelque chose de Cargill sur une base commerciale) ; le négoce personnel de produits dérivés sur matières premières dans lesquels Cargill négocie ou détient des positions ; et l'exécution d'une charge publique. La divulgation précoce d'éventuels conflits d'intérêts vous aide à protéger votre réputation d'intégrité.
- Avant d'accepter un poste au sein du conseil d'administration ou d'un comité consultatif des fournisseurs d'une entreprise extérieure à but lucratif, vous devez bénéficier du soutien de votre gestionnaire et recevoir l'approbation du Bureau d'éthique et de conformité. Vous pouvez demander l'approbation en faisant une soumission à l'aide de l' application de divulgation des conflits d'intérêts.



# 7

## Nous nous engageons à agir en citoyen responsable.



De par l'étendue de ses activités, Cargill touche pratiquement tous les aspects de la société. Notre présence à l'échelle mondiale a un prix : comprendre et gérer notre impact. Nous maintenons des normes environnementales et de sécurité alimentaire strictes au sein de nos opérations, et partageons nos connaissances et notre expérience mondiales pour faire face aux défis économiques et sociaux.

## Droits de la personne

Nous respectons les droits de l'homme et nous collaborons avec les parties prenantes pour encourager les efforts mondiaux visant à les protéger. Conformément aux cadres reconnus de l'extérieur tels que les Principes directeurs des Nations Unies, notre Engagement en faveur des droits de l'homme comprend :

- Fournir des conditions de travail sûres et saines à tous nos employés.
- Travailler à éradiquer le travail des enfants et toute forme de travail forcé et d'esclavage moderne au sein de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement, partout dans le monde.
- Respecter les droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et d'autres groupes ethniques ou minoritaires.
- Respecter les lois et les réglementations du travail, notamment les règles concernant l'emploi des mineurs et nous soutenons l'égalité des droits et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi.
- Assurer à nos employés un droit à la liberté d'association et à la négociation collective.
- S'engager dans des pratiques d'embauche équitables et fournir une rémunération concurrentielle, juste et équitable.
- Fournir aux employés des procédures transparentes, équitables et confidentielles afin qu'ils puissent soulever des préoccupations pertinentes.

## Normes environnementales

Nous nous efforçons de réduire l'impact de nos opérations mondiales sur l'environnement et de contribuer à la préservation des ressources naturelles. Nous respectons toutes les lois environnementales et nos propres

## Q & R

**Q** Je viens de réaliser un audit des permis environnementaux qui s'appliquent à divers procédés de notre site. Nous sommes en conformité avec la plupart d'entre eux. Toutefois, l'un des permis a expiré et un autre comporte des limites que nous ne serons pas en mesure de respecter. L'abandon de ces procédés entraînerait la fermeture de l'usine, ce qui pourrait nuire à notre entreprise. Que dois-je faire ?

**R** Chaque site de Cargill est tenu d'obtenir les permis nécessaires et d'opérer en conformité avec ces derniers. Si nous ne sommes pas conformes à un ou plusieurs permis, vous devez en informer immédiatement la direction de votre usine. La direction de votre usine travaillera en synergie avec nos responsables des questions environnementales pour remettre rapidement et pleinement le site en conformité, obtenir une autorisation réglementaire afin de poursuivre les opérations jusqu'à la mise en conformité ou limiter les opérations.

exigences strictes, et améliorons continuellement nos performances grâce à des programmes de réduction des déchets, une exploitation efficace des ressources et d'autres mesures pertinentes pour nos activités. Avant d'apporter des modifications à nos activités ou opérations, telles que l'achat d'une usine ou le lancement d'un projet d'investissement, nous en évaluons l'impact sur l'environnement, et obtenons tous les permis et approbations nécessaires.

Tous les employés Cargill doivent respecter les lois environnementales et les exigences de la société qui s'appliquent à leurs fonctions, et signaler tous les incidents et infractions liés à l'environnement. Nos responsables doivent s'assurer que les employés ont reçu la formation et les ressources nécessaires pour s'acquitter de ces responsabilités.

Pour des conseils supplémentaires, consultez la politique relative à la santé, la sécurité et l'environnement et le manuel des procédures de Cargill.

## Sécurité alimentaire et des aliments pour animaux

L'objectif de Cargill est de fournir de la nourriture saine, partout et en tout temps. Nous utilisons des systèmes internes et faisons uniquement appel aux fournisseurs externes qui veillent à ce que nos produits alimentaires et aliments pour animaux répondent à nos exigences en matière de sécurité alimentaire et exigences réglementaires les plus strictes, ainsi qu'à toutes les lois en vigueur. Pour améliorer la sécurité alimentaire et des aliments pour animaux dans toute l'entreprise Cargill et au

### Q & R

**Q** Mon unité commerciale opère dans un pays en développement et fait concurrence à des sociétés qui ne possèdent pas les exigences strictes de Cargill en matière de sécurité alimentaire. Cette situation me place dans une position concurrentielle défavorable. Je sais que je dois respecter les lois du pays en développement. N'est-ce pas suffisant ?

**R** Non. Parce que nous sommes impliqués dans la filière alimentaire mondiale à de nombreux niveaux et de différentes manières, nous adoptons une approche ouverte et holistique qui nous permet de garantir la sécurité et l'intégrité de nos produits alimentaires et aliments pour animaux. Outre le respect des lois et des réglementations en vigueur, notre politique exige que nos produits alimentaires et aliments pour animaux soient fabriqués conformément aux exigences de qualité, de sécurité alimentaire et aux exigences réglementaires de Cargill, qui souvent établissent des normes encore plus strictes.

sein de ses secteurs, nous échangeons des informations sur les questions de sécurité alimentaire et des aliments pour animaux en interne et en externe, et encourageons nos employés à proposer des idées visant à améliorer nos efforts.

Tous les employés Cargill sont tenus de s'assurer que les produits alimentaires, les aliments pour animaux et les procédés qu'ils utilisent répondent à nos exigences de sécurité, et d'informer leur responsable s'ils détectent un problème dans nos opérations susceptible de compromettre la sécurité alimentaire. Nos responsables doivent veiller à ce que les employés reçoivent la formation et les ressources nécessaires pour comprendre et accomplir leur mission dans le domaine de la sécurité alimentaire et des aliments pour animaux. Pour des conseils supplémentaires, consultez la politique de Cargill en Manuel de la politique sur la sécurité alimentaire mondiale et ses principes de fonctionnement.

## Activités politiques

Cargill respecte le droit de ses employés à participer à la vie politique et à toutes les activités politiques de leur choix. Cependant, les employés doivent maintenir une claire séparation entre leurs activités et opinions politiques personnelles et leurs activités professionnelles. N'utilisez pas des ressources de Cargill, telles que nos installations, notre messagerie électronique ou marques de commerce, pour l'exercice de vos activités politiques personnelles et évitez de donner l'impression que Cargill parraine ou cautionne toute position défendue à titre personnel.

Les activités politiques d'entreprise, notamment les contributions politiques et le lobbying pour influencer la législation, sont strictement réglementées et soumises à des règles juridiques spécifiques. Chez Cargill, l'équipe chargée des relations avec

les gouvernements gère les activités politiques de l'entreprise. Les activités et les fonctions doivent contacter l'équipe chargée des relations avec les gouvernements afin de faire examiner et approuver ces activités avant d'apporter toute contribution politique visant à soutenir un candidat, un parti, une campagne, un responsable politique ou une question relative au scrutin, ou de participer à une activité de lobbying. Cela permet d'assurer la conformité de nos activités politiques à la loi et la défense des intérêts de Cargill.

## Des communautés enrichies


Nous mettons en pratique nos connaissances et notre expertise afin de

faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux dans les communautés où nous vivons et travaillons. En collaborant avec un large éventail de partenaires publics et privés, nos employés et nos unités consacrent leur temps, leurs compétences et leurs ressources financières à tenter de réaliser des progrès mesurables sur des problèmes complexes qu'aucune organisation seule ne peut résoudre. Cet aspect joue un rôle important dans notre engagement à agir en citoyen du monde responsable. À cette fin, nous nous imposons des niveaux d'exigence élevés et encourageons les autres à en faire de même. Pour savoir comment votre activité ou fonction peut soutenir des projets de qualité dans nos communautés, contactez votre directeur local des affaires générales.

## Vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires ?





### Contactez directement le bureau Global Ethics and Compliance Office (GECO) :

 Envoyez un e-mail à l'adresse [ethics@Cargill.com](mailto:ethics@Cargill.com)

 Ou utilisez la ligne Ethics Open Line dédiée aux questions d'éthique à l'adresse [www.cargillopenline.com](http://www.cargillopenline.com)

### Consultez le site Web du bureau Global Ethics and Compliance Office (GECO) :

<http://internal.Cargill.com/sites/ethics-compliance> et vous y trouverez

-  la dernière version de notre Code ;
-  les principales dates et exigences en matière de conformité ;
-  des informations sur le bureau GECO ;
-  des présentations et des supports de formation.

**Abonnez-vous à notre panel GECO via Cargill Connects pour recevoir des articles et des mises à jour sur le programme de déontologie et de conformité de Cargill.**